ST-RÉMY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 août 2026

L'an ***deux mil vingt-six,*** le vingt-sept du mois d'août à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de ***Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire.***

Date de convocation du Conseil municipal : **le 20 août 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, Mme GIROIRE Anita, M. BAILLET Eric, M. VERDON Laurent, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, M GONNAIS Willy, Mme GUERIT Céline, Mme Bérengère DUPIN, M. RENOUX Stéphane.

ABSENTS : Mme FETY Caroline, Mme GROSSIER Louise, M SAUNIER Fabrice, Mme COUTANT Isabelle.

POUVOIRS : Mme FETY Caroline a donné pouvoir à M BAILLET Eric, Mme GROSSIER Louise donne pouvoir à Mme Céline GUERIT, M SAUNIER Fabrice a donné pouvoir à Mme GIROIRE Anita.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2026. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance. Mme Jackie MASSE est désignée secrétaire de séance.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

L'ordre du Jour est le suivant :

Accueil de Mme Caroline MOINEREAU pour présenter le RPE, Relais Petite Enfance

🗁 ***Délibérations :***

1- *Désignation des référents mobilité à l'Agglo*
2- *Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population*
3- *Désignation du correspondant incendie et secours*
4- *Avenant n°1 à la convention EPFNA*
5- *Achat tour de mangas pour la médiathèque*
6- *Achat de climatiseurs pour l'école*
7- *Devis SIEDS (éclairage public, pôle sportif et maison de la plaine)*
8- *Vente de la parcelle de l'antenne relais téléphone*
9- *Création de poste d'adjoint technique au service technique*
10- *Don Gironde*
11- *Taxe d'habitation sur résidence secondaire et logement vacant (TVLH)*

🗁 ***Informations :***

- *Information sur la protection sociale complémentaire*
- *Projet d'échangeur sur l'A83 (intersection RD744 à Villiers-en-Plaine)*
- *Information sur le bar Pimpon*

- *Organisation du forum des associations*
- *Point sur le personnel communal dédié au groupe scolaire*
- *Courrier brigade de gendarmerie de Coulonges-sur-l'Autize*
- *Concert organisé par le conservatoire de Niort*

🗁 ***Dates à fixer :***

- *Réunions d'adjoints : mardi 8 septembre 2026 à 18h30.*
- *Commission finances : mercredi 30 septembre 2026 à 20h30.*
- *Réunion élus, agents et parents d'élèves : jeudi 17 septembre 2026 à 18h00.*
- *Réunion CME / Représentant de la préfecture : le lundi 7 septembre 2026 à 14h30*
- *Réunion du CME : le mercredi 9 septembre 2026 à 17h30*
- *Elections du CME : le vendredi 2 octobre 2026 de 18h à 19h*
- *Conseil municipal de novembre : mercredi 18 novembre 2026 à 20h.*

🗁 ***Questions diverses :***

DÉLIBERATIONS

1- Désignation des référents mobilité à l'Agglo (DE 2600058)

Madame Elisabeth MAILLARD rappelle la demande de l'Agglomération du Niortais de désigner des élus référents de la Commune pour poursuivre le partenariat mis en place précédemment sur la mobilité.

Madame le Maire informe que cette instance a pour objectif :

- De permettre de la proximité avec les communes dans le cadre de la politique publique de mobilité mise en œuvre par Niort Agglo
- De disposer d'une instance permettant d'informer l'ensemble des communes sur des évènements, des nouveaux services, des projets et études en cours
- De proposer un lieu d'échanges de partage d 'expériences et d'initiatives communales

Il est demandé de désigner au moins un élu pour représenter la commune au sein de cette instance, les réunions sont au nombre de 2 par an à minima.

Il est proposé un référent titulaire et un référent suppléant :
- Monsieur Stéphane RENOUX comme titulaire
- Monsieur Régis GUILLOTEAU comme suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, référents mobilité : M Stéphane RENOUX titulaire et M Régis GUILLOTEAU suppléant.

2- Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population (DE 2600059)

Madame le Maire propose de désigner un coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.
2 recrutements seront à prévoir en externe.

Mme le Maire propose de désigner Mme Laurence GOUBAND comme titulaire coordonnateur communal et Mme Françoise FOUCHIER comme suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les nominations de Madame Laurence GOUBAND titulaire et de Madame Françoise FOUCHIER suppléante.

3- Désignation du correspondant incendie et secours (DE 2600060)

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 vise à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 20222 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile,

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal qui exercera la fonction de correspondant incendie et secours,

Ce correspondant incendie et secours peut :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Madame le Maire propose de désigner M Jacky PELTIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité la nomination de M Jacky PELTIER comme titulaire.

4- Avenant n°1 d'intégration de minoration foncière à la convention réalisation n°79-23-138 pour la requalification de l'îlot Alfred Poussard entre la commune, l'Agglo et l'EPFNA (DE 2600061) :

Par délibération du 21 décembre 2023, la commune de Saint-Rémy a formalisé, à travers une convention réalisation n °79-23-138, son partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et l'Agglomération du Niortais pour la requalification de l'ilot Poussard.

Dans le cadre de cette convention, l'EPFNA accompagne la commune de Saint-Rémy sur la maitrise foncière de l'îlot Poussard.
L'Agglo du Niortais accompagne la commune de Saint-Rémy sur la sortie opérationnelle en prenant attache auprès d'un opérateur pour réaliser 13 logements sociaux en démolition-reconstruction.
L'opérateur a vocation à racheter le foncier auprès de l'EPFNA et procédera au désamiantage et à la déconstruction et reconstruction, les logements construits seront ensuite cédés en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) au bailleur social Immobilière Atlantic Aménagement.

Malgré divers financements mobilisables, l'opération présente un déficit.
Lors du prochain conseil d'Administration du 17 septembre 2026, il sera proposé d'attribuer une minoration foncière de l'ilot Poussard hauteur de 130 000€ HT, cette minoration foncière devra être inscrite par voie d'avenant n°1 à la convention initiale.

Le présent avenant a pour objectif de définir les conditions d'octroi de cette minoration foncière.
IL EST PROPOSE AU Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5- Achat d'une tour de mangas pour la médiathèque (DE 2600062)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la médiathèque a besoin de tours de mangas afin de ne pas encombrer les étagères habituelles et ainsi les ranger correctement, pour cela des devis ont été demandés :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Tour de mangas mobile Everna 1400mm	EDUCEO	762.49 €	914.99 €
Tour de mangas 1400mm	EDUCEO	660.46 €	792.55 €
Tour de mangas mobile Everna 1700mm	DIBLIO	963.12 €	1 035.74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise EDUCEO pour un montant de 914.99 € TTC.

6- Achat de climatiseurs pour l'école (DE 2600063)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'achat de climatiseurs pour l'école pouvant être subventionné afin de répondre à l'urgence liée aux canicules de cet été, cet achat peut être subventionné, le dossier a été déposé :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
5 climatiseurs mobiles réversibles	MANUTAN COLLECTIVITE	4 283.45 €	5 140.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, M Eric BAILLET n'ayant pas pris part au vote, le devis de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 5 140.14 € TTC.

7- Devis SIEDS – éclairage public tranches 4 et 5 (DE2600064)

Madame le Maire propose de valider le devis de remplacement des lanternes SHP en led – tranche 4 et 5 (route de Saint Maxire et de Croisette, rue de la Goupillière, des Ebéniers et des Cytises) pour une mise en conformité du raccordement.

Les devis de SEOLIS s'élèvent à 28 847,16 € TTC.

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Remplacement des lanternes par des leds tranche 4	SEOLIS	10 050.43 €	12 060.52 €
Remplacement des lanternes par des leds tranche 5	SEOLIS	13 988.87 €	16 786.64 €

TOTAL	24 039.30 €	28 847.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les devis de l'entreprise SEOLIS pour un montant de 28 847.16 € TTC.

8- Devis SIEDS – éclairage du pôle sportif (DE26000645)

Madame le Maire propose de valider le devis de remplacement des projecteurs en led du pôle sportif pour renouveler l'éclairage extérieur sur le domaine privé de la commune situé au stade de foot entraînement, terrain de tennis, city stade, skatepark et terrain de pétanque.

Le devis de SEOLIS s'élève à 41 087,87€ TTC.

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Remplacement des éclairages extérieurs au pôle sportif	SEOLIS	34 239.89 €	41 087.87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les devis de l'entreprise SEOLIS pour un montant de 41 087.87 € TTC.

9- Devis– passage en leds à la maison de la plaine (ajournée)

10- Vente de la parcelle de l'antenne relais téléphone (DE2600066)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la société ON TOWER France souhaite acquérir la pleine propriété d'une portion de la parcelle cadastrée section ZR numéro 6 lieudit « le Portail » pour une superficie d'environ 60 m², sur laquelle sont implantées leurs infrastructures de téléphonie, moyennant le prix de 50 976,00 € net, avec toutes les servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle ;

Le tout ainsi qu'il résulte de la proposition ci-jointe (avant contrat annexé)

M Stéphane RENOUX demande si des garanties ont été négociées limitant la hauteur de l'antenne par exemple une fois que la parcelle leur appartiendra, le démantèlement ou encore la revente de cette parcelle. Mme le Maire expose que le contrat arrive à terme et qu'il sera difficile d'obtenir plus de garantie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité, la vente de la portion section ZR n°6, d'une surface d'environ 60m² moyennant le prix de 50 976.00 € net avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société ON TOWER France ou toute société du groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT France) et autorise Madame le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

11- Création de poste au sein du service technique (DE2600067)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial au sein du service technique à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2026.

L'agent sera recruté par contrat suivant l'article L332-8 6° du code général de la fonction publique, en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Le Conseil municipal, après en avoir, délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique à temps complet sur le niveau de recrutement échelle C1, échelon 1 à compter du 1er octobre 2026.

12- Don Gironde (DE2600068)

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider l'aide d'urgence pour soutenir les communes touchées par les incendies d'une intensité historique en Gironde et dans le Var notamment.

L'AMF s'est associé à la Protection civile pour apporter une aide financière pour répondre aux premières urgences et permettre l'acquisition du bon matériel et bonne logistique.

L'urgence a été la prise en charge, l'évacuation et le soutien socio-psychologique des populations sinistrées, à la fourniture de biens de première nécessité et à la mise en place de centres d'hébergement d'urgence.

Après avoir demandé l'avis des élus, il a été proposé une aide de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le versement de 500.00 € pour l'aide exceptionnelle

13- Taxe d'habitation sur résidence secondaire et logement vacant (TVLH) (DE2600069)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) va être supprimé et une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) va être créée.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Rémy avait institué la THLV qui ne sera plus applicable à compter du 1er janvier 2027 par conséquent, si la commune souhaite conserver une taxation spécifique pour les logements vacants dès 2027, le conseil municipal peut instaurer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation dès à présent.

Madame le Maire expose les dispositions de l'art 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

INFORMATIONS

- Information sur la protection sociale complémentaire : à la demande du cdg79 le conseil municipal est informé de l'existence dans la commune de Saint-Rémy du dispositif du maintien de salaire via une convention avec le cdg, et du choix des agents de la complémentaire santé par contrat labellisé, le montant de participation versé par la commune pour les 2 prestations est identique.
- Projet d'échangeur sur l'A83 (intersection RD744 à Villiers-en-Plaine) : Mme le Maire explique : information sur l'existence d'un projet d'échangeur autoroute.
- Information sur le bar Pimpon : le bar n'est pas disponible le 26 septembre 2026 pour la 5ème saison, une alternative est recherchée.
- Organisation du forum des associations : Mme Giroire indique qu'il y a 24 inscrits, tout est prêt, une ultime réunion aura lieu le lundi 31 août 2026.
- Point sur le personnel communal dédié au groupe scolaire : retour sur le séjour et le centre de loisirs du mois de juillet et organisation de la rentrée scolaire 2026/2027.
- Lecture du courrier de réponse du préfet sur les inquiétudes concernant la brigade de Coulonges-sur-l'Autize depuis la mise en service de celle d'Echiré.
- Concert organisé par le conservatoire de Niort : jeudi 19 novembre 2026 à la salle polyvalente.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : mardi 8 septembre 2026 à 18h30
- Réunion commission finances : mercredi 30 septembre 2026 à 20h30
- Réunion élus, agents et parents d'élèves : jeudi 17 septembre 2026 à 18h
- Réunion CME / Représentant de la préfecture : le 7 septembre 2026 à 14h30
- Réunion du CME : le 9 septembre 2026 à 17h30
- Election du CME : le 2 octobre 2026 de 18h à 19h
- Changement de date du Conseil municipal de novembre : mercredi 18 novembre 2026 à 20h

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h45.